

DE MALATAVERNE 43200 BEAUX Organisé par l'association Lous Arzilh



20 DÉCEMBRE 2025 - de 14H à 22H



MALATAVERNE parking du suc hulant

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le coupon d'inscription ainsi que les informations pratiques concernant le Marché de Noël organisé par l'association Lous Arzilh. (Inscriptions à retourner avant le 01 décembre 2025)

Les organisateurs souhaitent un marché artisanal et de produits du terroir, favorisant la création et l'originalité.

De nombreuses animations sont proposées tout au long de la journée (animations pour les enfants, visite du Père Noël et concert de gospel dans la chapelle).

Le nombre de places étant limité, une commission de sélection choisira les exposants selon la diversité et la qualité des produits proposés (merci de joindre quelques photos à votre inscription).

Une confirmation vous sera envoyée suivant la clôture des inscriptions. Les dossiers incomplets ou hors délais ne seront pas pris en compte.



Horaires du Marché

Installation possible à partir de 12h

Moment convivial entre organisateurs et exposants de 12h à 14h

Ouverture au public : 14h à 22h

Les exposants s'engagent à rester installés jusqu'à la fermeture du marché. Tout départ anticipé entraînera la non restitution de la caution.



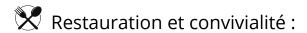
Marché de Noël en extérieur, sous chapiteau 43200 BEAUX LIEU-DIT MALATAVERNE parking du suc hulant

% Tarif d'inscription :

▶ Emplacement gratuit
 Un chèque de caution de 50 € est demandé lors de l'inscription (restitué en fin de marché).

Fourniture de table pour les stands.

Chaque exposant doit venir avec son propre matériel (rallonge, décorations, etc.).



Repas partagé entre 12h et 14h offert aux exposants. Buvette sur place toute la journée. restauration pour le public.



Merci de prévoir votre propre matériel : rallonge électrique, crochets, décorations, etc.

Stationnement :

Un parking sera indiqué. Merci de libérer les places proches du marché pour les visiteurs.

⚠ Responsabilités :

Chaque exposant est responsable de son matériel et de ses produits. L'association Lous Arzilh ne pourra être tenue responsable en cas de vol, perte ou dégradation.

Les exposants doivent être en règle vis-à-vis des services fiscaux et sanitaires.

L'emplacement devra être laissé propre après le marché.

